



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES  
Séance du 13 janvier 2022**

Le treize janvier deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit et en visioconférence, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 7 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mr Pascal BOUTON, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIEAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Sébastien BESSON, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Johann GEORGES, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT, Mme Emilie BOUTSIU

Absents excusés : Mr Pascal LAURENT, Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mme Gwladys BRANGER

Absent: Mr Afif BELHAMITI

Secrétaire de séance: Mme Hélène QUÉMÉRÉ

**2022-01-13-005 – PROJET D’HABITAT OUVRIER AVEC ACCUEIL DE FAMILLES ROUMAINES SUR MONNIERES : DEMANDE DE SUBVENTION FNADT**

Considérant ce qui suit :

Le 9 décembre 2021, le conseil municipal a voté et validé le principe d’accueillir des familles roumaines sur Monnières et poursuivre le projet d’habitat ouvrier porté par Valore.

Ce projet permettra de consolider la relation des salariés Valore avec la viticulture qui plus que jamais a besoin du soutien des collectivités. Il pourrait aussi ouvrir des perspectives d’emploi pour les conjointes des ouvriers agricoles, entre autre au service restauration de la commune de Monnières, en effet plusieurs départs à la retraite dans les 2 prochaines années ouvriront donc des remplacements de postes à temps partiel.

Ce projet d’habitat ouvrier avec accueil de familles roumaines sur Monnières doit non seulement permettre une intégration durable de 6 familles roumaines sur Monnières mais également contribuer à éradiquer de manière durable les bidonvilles de l’agglomération nantaise. Ce projet répond complètement aux enjeux d’éradication de la pauvreté et de réduction des inégalités en matière de développement durable.

Afin de mener à bien ce projet, la commune de Monnières a besoin d’acquérir un terrain entre 2 500 et 3 000 m<sup>2</sup> pour accueillir ces 6 familles. Ce terrain serait ensuite vendu, loué ou mis à disposition à un bailleur : le groupement Valore, Habitat 44, ou...Il pourra également être prévu, le cas échéant, une extension du réseau électrique.

Ce projet entrant dans le cadre de l’intégration des populations, la commune de Monnières peut bénéficier d’une subvention au titre du Fonds national d’aménagement et de développement du territoire (FNADT) à hauteur de 80% maximum du coût du projet et un financement minimum de 20% pour la commune.



Le plan prévisionnel de financement de ce projet est le suivant :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel des dépenses de la Commune	Montant de la subvention sollicitée
Acquisition d'un terrain	30 000 €	
Travaux de viabilisation	15 000 €	
Extension du réseau électrique	10 000 €	
Total	55 000 €	40 000 €
Taux d'intervention	27%	73%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire en section d'investissement du budget 2022 les dépenses liées à l'acquisition du terrain, sa viabilisation et l'extension du réseau électrique pour un montant total de 55 000 € ;
- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Préfecture à hauteur de 40 000 € dans le cadre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) ;
- DECIDE d'inscrire en section de fonctionnement du budget 2022 la recette liée à cette subvention pour un montant total de 40 000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Registre certifié conforme,  
Le Maire,  
Benoît COUTEAU

Certifié exécutoire compte tenu de  
La transmission en Préfecture le 24/01/2022  
L'accusé de réception reçu le 24/01/2022  
Identifiant : 044-214401002-20220113-  
2022\_01\_13\_0005-D E  
de l'affichage en mairie le 25/01/2022  
Le Maire,

